

# Chapitre 6. Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Ce chapitre est un des éléments du rapport de présentation. Il permet d'appréhender plus aisément la démarche d'évaluation environnementale en particulier au travers d'une description de la méthodologie d'élaboration de l'évaluation environnementale et d'une synthèse non technique des éléments relatifs à l'environnement du territoire du SCoT.

## 1 La méthode retenue

L'évaluation environnementale privilégie les prescriptions qui sont contenues dans le document d'orientations générales, mais prend aussi en compte les autres dispositions du SCoT, y compris les objectifs fixés par le projet d'aménagement et de développement durable.

La méthodologie retenue s'appuie sur la comparaison entre une situation d'évolution sans SCoT et une situation avec SCoT selon 10 thématiques définies dans le cadre de l'état initial de l'environnement :

- les caractéristiques physiques,
- le cycle de l'eau,
- le milieu naturel,
- le patrimoine,
- le paysage,
- l'air,
- le bruit,
- les déchets,
- les ressources,
- les risques.

Pour chaque thématique, seront analysés les points suivants :

- les perspectives d'évolution du territoire,
- le rappel des objectifs du SCoT,
- les impacts positifs et négatifs sont mis en exergue, le cas échéant, des mesures pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives sont définies,
- et les indicateurs de suivi.

Des indicateurs sont proposés, dans la mesure du possible, pour permettre l'évaluation environnementale de la mise en œuvre du SCoT dans le temps. On signalera toutefois que dans certains domaines au moins, l'élaboration d'indicateurs pose des problèmes très complexes qui font actuellement l'objet d'études et que le présent document ne pouvait prétendre résoudre. Les indicateurs environnementaux sont donc un domaine en pleine évolution, tant au plan général qu'au niveau local.

## 2 L'analyse de l'état initial de l'environnement

Cette analyse comporte 10 thématiques.

### 2.1 Caractéristiques physiques

Le bassin de Reims constitue une zone de contact entre deux régions nettement contrastées :

- au nord et l'est, la plaine champenoise, principalement occupée par les grandes cultures céréalières ;
- au sud et à l'ouest, la Montagne de Reims, ultime extension du Bassin parisien, qui domine la ville de 100 à 150 mètres où s'interpénètrent bois et vignobles.

Les caractéristiques du territoire du SCoT le rendent particulièrement sensible au phénomène de l'érosion. Ce phénomène est principalement localisé sur les pentes des coteaux. Il est à même de générer des coulées de boue et est aggravé par les pratiques culturales. Cette situation, bien que moins importante, existe également dans la plaine, les grandes cultures favorisant le ruissellement des eaux.

Il apparaît important aujourd'hui de prendre en compte la capacité du territoire à s'éroder pour éviter une accélération du phénomène pouvant conduire à des situations dramatiques et de manière à préserver les secteurs à forts enjeux économiques que sont les vignobles, très impactés par cet aléa.

## 2.2 Le cycle de l'eau

Qu'elle soit souterraine ou de surface, la qualité de l'eau du territoire du SCoT est médiocre, voire mauvaise, en raison des pollutions diffuses par les nitrates ou/et les pesticides. La directive cadre impose des délais de remise en ordre, très courts, pour inverser les tendances. Il apparaît que l'enjeu principal lié à l'eau concerne la nappe de la craie. En effet :

- elle constitue la seule réserve d'eau potable exploitée à ce jour ;
- elle participe également fortement à l'alimentation des cours d'eau ;
- elle est vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses ;
- elle est exploitée massivement pour les besoins domestiques, de l'agriculture et de l'industrie ;
- sa qualité se dégrade en continu, principalement du fait des nitrates et des pollutions d'origines agricoles et compte tenu de l'inertie de son alimentation et de la diffusion des polluants, la qualité devrait continuer à se dégrader ;
- son niveau est sensible aux aléas climatiques (sécheresse) ;
- une baisse de son niveau a de fortes répercussions sur le débit des cours d'eau superficielle et par conséquent sur leur qualité (moindre dilution des polluants).

Les enjeux se situent d'une part, au niveau de la préservation de la qualité des eaux de la nappe de la craie :

- Quelles mesures préventives engager pour protéger la qualité de l'eau de la nappe de craie?
- Comment développer des pratiques agricoles et agro-industrielles visant la protection des eaux de surface et de la nappe) ?

D'autre part, au niveau de la pression en terme de volumes captés :

- Comment répondre aux besoins en eau sans pour autant compromettre l'équilibre hydrologique?
- Comment développer une politique de gestion des besoins en eau, et apporter de nouvelles solutions par la recherche de nouvelles ressources ?

## 2.3 Le milieu naturel

En terme de milieu naturel et de biodiversité, l'enjeu principal du territoire du SCoT apparaît être la préservation des espaces écologiquement riches situés au milieu de vastes secteurs écologiquement pauvres et de créer des liaisons entre eux, afin de maintenir et restaurer la biodiversité au sein des zones écologiquement limitées.

Les secteurs à enjeux sont :

- les vallées transversales entaillant la Champagne crayeuse et les plaines alluviales associées, sur alluvions quaternaires,
- les pelouses sèches, encore appelés savarts, tiennes, chaumes ou charmes, qui se développent là où le calcaire affleure,
- les zones humides et tourbières (marais de la Vesle),
- les bois et forêts (Montagne de Reims par exemple...).

Certains d'entre eux font l'objet de mesures de protection ou de gestion (Natura 2000, Parc Naturel Régional...) et d'inventaires (ZNIEFF). Néanmoins, un grand nombre d'espaces relictuels non recensés subissent encore une forte pression. Par ailleurs, leur fragmentation ne permet pas la constitution de corridor important. Se pose alors la question, comment assurer la sauvegarde et la valorisation des zones à forte diversité écologique, notamment les espaces forestiers et les zones humides ?

## 2.4 Le patrimoine

Le territoire du SCoT présente une richesse non-négligeable en termes de patrimoine bâti, paysager et archéologique.

Si la plupart des éléments patrimoniaux sont concentrés à l'intérieur de l'agglomération de Reims, le reste du territoire n'en est pas dépourvu. La préservation de ce patrimoine est un enjeu fort en termes d'identité et d'image du territoire. Au-delà, de cette simple préservation, la question de la mise en valeur, des relations avec le reste du territoire et de l'accès mérite d'être posée.

## 2.5 Le paysage

Le territoire du SCoT présente des unités paysagères contrastées et portant chacune un potentiel identitaire fort : richesse de l'agriculture, prestige du vignoble, milieu naturel des monts.

Ces unités sont structurées par des éléments qui se démarquent fortement comme les vallées et leur cortège végétal, les crêtes de la Montagne de Reims et des buttes témoins assurant un repère ou un arrière-plan ou encore des éléments architecturaux ponctuels offrant des vues panoramiques et des éléments de repères.

Les unités paysagères sont mises en scène par des axes forts (RN31, RN51, A34 et RD26) qui dévoilent les particularités du territoire du SCoT et notamment l'étagement remarquable : plaine céréalière, vignoble des coteaux et boisements sommitaux.

Les enjeux se situent au niveau :

- du maintien de l'intérêt paysager des axes de découvertes (par le traitement approprié des entrées de villes et des zones d'activités) et des éléments structurants du paysage du SCoT tels que les points de vue remarquables ou les éléments d'arrière-plan (crêtes),
- du flanc nord de la montagne de Reims : il faut conserver le paysage actuel typique des versants de la montagne de Reims et des coteaux supportant la vigne, à savoir l'agriculture dans la plaine, la viticulture dans la pente, et les boisements sur les sommets qu'il faut éviter de réduire en faisant remonter la limite forêt-vigne pour qu'ils conservent leur intérêt à la fois paysager et protecteur contre les glissements de terrain,
- des entrées de l'agglomération rémoise qui doivent être améliorées dans leur aspect et leur organisation ; une harmonisation dans leur traitement est à étudier,
- des zones d'activités du territoire qui devraient faire l'objet de travaux de meilleure insertion paysagère, notamment pour leur perception depuis les axes d'entrée,
- de l'absence de mitage ; il faut poursuivre les efforts de maîtrise des extensions d'urbanisation à partir des centres agglomérés existant.

## 2.6 L'air

La qualité de l'air présente des valeurs du même ordre de grandeur sur l'ensemble du territoire du SCoT. Ainsi, les campagnes mobiles réalisées par ATMO Champagne Ardenne montrent des teneurs d'ozone similaires entre les stations rurales et celles de l'agglomération. La qualité reste globalement stable depuis quelques années. Les mesures réalisées sur les pesticides montrent l'influence des campagnes de traitement sur la qualité de l'air et laissent supposer une grande mobilité des différentes substances.

La qualité de l'air est une problématique concernant l'ensemble du territoire et n'est pas restreinte à l'agglomération rémoise (qui par ailleurs met en œuvre un Plan de Déplacements Urbains permettant une cohérence d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air) ou aux secteurs situés à proximité des principaux axes de circulation et doit donc être prise en compte dans chaque opération quelle que soit sa situation au sein du territoire.

Par ailleurs, le suivi permanent de la qualité de l'air doit pouvoir s'enrichir de nouveaux paramètres, tels que les gaz à effet de serre (éléments majeurs du réchauffement climatiques) et les produits phytosanitaires. Ce dernier paramètre est important afin d'améliorer la connaissance du lien entre pollution de l'air et santé publique et éventuellement l'intégrer dans les évolutions des pratiques agricoles ou l'agro-industrie.

Enfin, la gestion des nuisances olfactives doit être intégrée dans les réflexions d'aménagement.

## 2.7 Le bruit

Une part importante de la population du territoire du SCoT est soumise au bruit des infrastructures de transport routières, ferroviaires ou aériennes. Compte tenu des impacts potentiels du bruit sur la santé humaine, il apparaît important de limiter l'exposition des populations. Il s'agit là d'un enjeu important de salubrité publique qui doit d'abord être appréhendé par le respect de la réglementation.

## 2.8 Les déchets

La production d'ordures ménagères est stable à l'échelle du territoire du SCoT. Les filières d'élimination existantes apparaissent suffisantes et respectueuses de l'environnement au regard de la réglementation.

Trois enjeux principaux se dégagent :

- la réduction du volume de déchets et en particulier les déchets ultimes. On notera les réflexions en cours sur les produits biodégradables.
- la gestion et le devenir des déchets de l'agro-industrie principalement valorisés par épandage. Strictement encadrée par la législation, cette technique reste susceptible d'avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines et superficielles. Par ailleurs, elle génère des nuisances, notamment olfactives, non négligeables.
- la poursuite de l'amélioration de la capacité de traitement et de valorisation des déchets, notamment par le tri sélectif.

## 2.9 Les ressources

Du point de vue des ressources du sol, le territoire du SCoT est largement déficitaire et dépend donc de l'approvisionnement extérieur. La production est principalement orientée vers les matériaux alluvionnaires dont l'origine est la vallée de la Vesle. Cette production, et en particulier l'extraction de la tourbe, n'est pas sans conséquence pour l'environnement. L'enjeu principal réside dans la capacité à assurer l'approvisionnement en matériaux sans détruire les zones humides, dont la richesse écologique participe notamment à l'amélioration de la qualité des rivières.

En termes d'énergie, une part très importante consommée à l'intérieur du SCoT est d'origine fossile et plus précisément d'origine pétrolière. Par ailleurs, son utilisation contribue à l'émission de gaz à effet de serre. Enfin, il s'agit pour l'essentiel d'énergie indisponible en France. L'enjeu réside donc dans le développement de nouvelles sources d'énergies afin de réduire la dépendance énergétique. Si le territoire du SCoT possède déjà des ressources diversifiées (bois, hydroélectricité, éolien, cultures énergétiques...), l'effort doit également porter sur le développement des usages de ces énergies.

## 2.10 Les risques

Les secteurs soumis aux risques naturels ou aux risques technologiques sont globalement bien identifiés ou en cours d'identification. Des prescriptions sont généralement associées aux zones à risques permettant une réduction de ces derniers. Le respect de ces prescriptions et la limitation de l'exposition des populations aux risques de quelque nature qu'ils soient, constituent des enjeux d'aménagement du territoire. Ainsi, la problématique aujourd'hui se porte essentiellement sur :

- la cohabitation des usages : comment concilier le développement économique (extension de l'existant et création de nouvelles activités) et la protection des habitants ?
- la connaissance : comment développer la connaissance des risques, notamment ceux de glissement et d'effondrement de terrain ?
- l'information : comment développer les actions et l'information préventive en matière de risques industriels ?

## 2.11 La sensibilité du territoire

### 2.11.1. Espaces à forte sensibilité

Les vallées fortement sensibles concentrent plusieurs éléments expliquant ce fait :

- elles accueillent des formations boisées et naturelles ;
- elles traversent la plaine agricole assurant un corridor de déplacement de la faune non négligeable ;
- elles sont un des récepteurs majeurs des effluents issus de l'activité humaine ;
- elles sont susceptibles de générer des risques naturels (inondation) ;
- les formations humides qu'elles accueillent sont un élément important de l'épuration des eaux et de lutte contre les nitrates ;
- néanmoins, elles constituent une porte d'entrée dans la nappe de la craie (communication des masses d'eau ;
- enfin, elles concentrent un certain nombre d'activités à risque (silos, sucreries...) implantées historiquement à proximité des villages, eux-mêmes proches de l'eau.

Le maintien, voire le renforcement des caractères des vallées et de leur intégrité est un enjeu fort du territoire du SCoT.

Les espaces boisés, résiduels au sein de la plaine agricole et des coteaux viticoles, constituent des refuges important pour la faune. Ils participent de plus à la fixation des sols, luttant ainsi contre l'érosion, et à la fixation d'un certain nombre de substance chimiques, réduisant en partie les migrations de polluants en direction de la nappe de la craie.

La Montagne de Reims outre son classement en Parc Naturel Régional, offre un mélange des deux points cités précédemment.

Cette sur-représentation des vallées, des espaces boisés et de la nappe de la craie appelle les questions suivantes :

- Comment préserver la qualité des milieux naturels et leur fonctionnement écologique ?
- Comment assurer la sauvegarde et valorisation des zones à forte diversité écologique, notamment les espaces forestiers et les zones humides ?
- Comment identifier, maintenir et restaurer les corridors biologiques ?
- Comment maintenir et restaurer la biodiversité au sein des zones écologiquement limitées ?
- Comment maîtriser l'érosion et ses impacts sur les territoires sensibles, notamment le flanc nord de la Montagne de Reims ?
- Comment répondre aux besoins en eau, sans pour autant compromettre l'équilibre hydrologique (Suiippe notamment)?
- Quelles mesures préventives engager pour protéger la qualité de l'eau de la nappe de craie ?
- Comment développer une politique de gestion des besoins en eau, et comment apporter de nouvelles solutions par la recherche de nouvelles ressources ?
- Comment garantir la protection des zones de captage et plus globalement des zones humides alluviales ?
- Comment développer des pratiques agricoles et agro-industrielles visant la protection des eaux de surface et de la nappe (lutte contre les pollutions sur les nitrates et les pesticides) ?
- Comment développer les relations entre espaces urbains et naturels, notamment dans le cadre de la trame verte ?
- Quelles reconnaissances pour les patrimoines naturels, paysager, urbain, présents sur le territoire ?

### 2.11.2. Espaces de sensibilité moyenne

Les « tâches » de sensibilité moyenne à forte sont disséminées sur le territoire en fonction de la présence ou non de risque industriel.

Ces éléments constituent les enjeux majeurs du territoire du SCoT auxquels on peut ajouter des enjeux secondaires représentés par les « tâches » de sensibilité moyenne à forte disséminées sur le territoire en fonction de la présence ou non de risque et de nuisances :

- Comment concilier le développement économique (extension de l'existant et création de nouvelles activités) et la protection des habitants ?
- Comment développer les actions et l'information préventive en matière de risques industriels ?
- Comment intégrer la mesure de la pollution des produits phytosanitaires dans les évolutions des pratiques agricoles ou l'agro-industrie ?
- Comment développer la connaissance du lien entre pollution de l'air et santé publique ?
- Comment renforcer l'amélioration de la capacité de traitement et de valorisation des déchets, notamment par le tri sélectif ?

### 2.11.3. Espaces de faible sensibilité

On remarquera enfin que les zones de faible sensibilité sont relativement peu étendues. Cela s'explique par la présence de la nappe de la craie sur la quasi-totalité du territoire :

- elle constitue la seule réserve d'eau potable exploitée à ce jour ;
- elle participe également fortement à l'alimentation des cours d'eau superficiels ;
- elle est vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses ;
- elle est exploitée massivement pour les besoins de l'agriculture et de l'industrie ;
- sa qualité se dégrade en continu, principalement du fait des nitrates ;
- son niveau est sensible aux aléas climatiques (sécheresse) ;

Les enjeux se situent donc au niveau de la préservation de la qualité des eaux de la nappe de la craie et de la pression en terme de volumes captées. A cela s'ajoute des problématiques qui ne sont certes pas négligeables mais présente une acuité moindre au niveau du territoire du SCoT :

- Comment limiter la dépendance énergétique du territoire et éviter la consommation des énergies fossiles par la valorisation des énergies renouvelables (biocarburants, éolien...) ?
- Comment tirer parti de l'application du schéma d'implantation éolien ?
- Comment préserver un patrimoine (historique, industriel, naturel...) comme support de consolidation de l'identité locale ?

# 3 L'analyse des incidences notables prévisibles à la mise en oeuvre du SCoT sur l'environnement

## 3.1 Les caractéristiques physiques

Le cadre physique du territoire du SCoT (géomorphologie, géologie...) n'évolue que très lentement d'une manière générale, sauf bouleversements ponctuels liés à des grands travaux. Les principales évolutions susceptibles de concerner le milieu physique dans les années à venir pourraient être liées au réchauffement climatique.

Dans l'ensemble, les objectifs du SCoT permettent de limiter fortement les incidences négatives sur la topographie ou encore l'érosion des sols. On s'assurera toutefois du respect des points suivants :

- Conserver les lignes directrices du paysage, les reliefs identitaires (notamment ceux qui sont aussi des biotopes particuliers) les zones humides, les cours d'eau, qui obligent à penser une urbanisation adaptée au site.
- Poursuivre le développement de la connaissance des émissions de gaz à effet de serre.

## 3.2 Le cycle de l'eau

En termes de qualité, les eaux de la nappe de la craie connaissent une dégradation pour le paramètre des nitrates. Cette situation a amené la mise en œuvre de procédures de réduction des nitrates à la source et de protection du milieu, mais leurs effets bénéfiques ne se feront pas sentir avant plusieurs années du fait de :

- l'étendue de la contamination ;
- l'inertie de la nappe.

En termes de qualité des cours d'eau, seule la Loire présente actuellement une bonne qualité. Celle de la Suipe et la Vesle s'améliore (qualité dégradée mais en amélioration), seule la situation de l'Ardre reste préoccupante dans la mesure où la qualité est passable et qu'on ne note pas d'amélioration.

En termes de quantité, les cours d'eau du territoire du SCoT sont principalement alimentés par la nappe de la craie. Ils subissent donc les mêmes variations de niveau que la nappe.

La mise en application des principes HQE (Haute Qualité Environnementale) dans les projets de constructions et d'aménagements urbains (privilégier les économies d'eau et l'infiltration des eaux pluviales) limite les impacts négatifs.

Tout développement quel qu'il soit implique une augmentation des flux polluants mobilisables par les eaux de ruissellement et est susceptible de dégrader la qualité des cours d'eau et de la nappe de la craie. En favorisant le recours à la norme HQE, le SCoT limite les incidences négatives sur l'eau. Ce faisant, le document va plus loin que le simple respect de la réglementation environnementale.

## 3.3 Le milieu naturel

Une grande partie du territoire du SCoT est occupé par des milieux écologiquement pauvres comme la plaine céréalière ou le vignoble. Les espaces favorables à la biodiversité sont aujourd'hui peu nombreux et fragmentés mais font l'objet de protection.

Dans l'ensemble, l'incidence du SCoT est plutôt pressentie comme positive dans la mesure où la préservation des axes à enjeux environnementaux complexes, tels que les vallées de l'Ardre, de la Suipe et de la Vesle (et en particulier les ZNIEFF et les zones Natura 2000 qui y sont localisées), les grands massifs boisés, les pelouses, et les espaces rivulaires, permet de garantir le maintien des éléments qui en font la richesse. Dans le même temps, l'ensemble des politiques visant à limiter la consommation d'espaces inscrits au SCoT va dans le sens d'un partage équilibré du territoire entre les différents milieux (urbain, agricole, naturel). Dans ce sens, le maintien et la création de coupures vertes urbaines permettent de laisser libre de l'urbanisation des espaces, des corridors de déplacement de la faune.

Localement des impacts négatifs pourront être mis en évidence. Des études plus précises lors de la réalisation des opérations d'importance (études rendues obligatoire par la loi) permettront de prendre les mesures appropriées.

D'ores et déjà, le respect des principes suivants permet de réduire les éventuels impacts négatifs qui pourraient survenir :

- Concevoir des espaces tampons végétalisés et de liaisons vertes à l'intérieur des zones d'aménagement sera un des axes de la réflexion du plan masse pour constituer rapidement un réseau de continuité écologique. Ces espaces tampons et liaisons vertes seront organisés de manière à se connecter à une trame verte existante ou en projet afin s'intégrer au sein d'un système plus vaste de continuités écologiques.
- Privilégier la mise en application des principes HQE (économie d'eau, réutilisation des eaux pluviales...) pour limiter les pompages dans la nappe,

## 3.4 Le patrimoine

Aujourd'hui, le patrimoine urbain et paysager est relativement bien identifié au sein du territoire du SCoT. Il en est de même pour la viticulture, élément fondamental du patrimoine du territoire. La question de la préservation reste néanmoins posée pour le « petit » patrimoine qui ne fait l'objet d'aucune protection réglementaire.

Le SCoT s'engage à mettre en valeur le patrimoine et les grandes unités paysagères (vignoble, forêt...) comme éléments d'attractivité du territoire. Dans le même temps, l'objectif de protéger les espaces de production viticole est affiché.

Les prescriptions en terme de volumétrie et de couleurs ... devront pouvoir laisser un choix aussi large que possible en évitant l'interdiction de matériaux modernes et en inscrivant un élément de colorimétrie qui constitue un premier niveau d'intégration.

## 3.5 Le paysage

L'analyse du territoire du SCoT fait apparaître trois entités paysagères bien distinctes :

- la Montagne de Reims ou plutôt le massif du Tardenois (les bois et forêts),
- les coteaux - la côte d'Île-de-France (le vignoble),
- la plaine calcaire (les céréales).

Le développement des zones urbanisées, les aléas économiques (liées notamment aux modifications de la politique agricole commune) et la demande croissante en infrastructures de transports distendent les limites de ces unités et viennent parfois brouiller leurs caractères fondateurs.

L'ensemble des politiques visant à limiter la consommation d'espaces inscrites au SCoT va dans le sens d'un partage équilibré du territoire entre les différentes unités paysagères. Ainsi, les zones d'extension se situent dans la continuité de l'urbanisation existante. L'utilisation des dents creuses (friches, délaissés...) est privilégiée au détriment des extensions nouvelles.

Localement, les zones d'extensions de l'urbanisation peuvent nuire à la lecture du paysage en occupant une place trop importante dans le champ de vision de l'observateur. Les zones les plus sensibles de ce point de vue sont les entrées de villes et l'axe de l'A34.

Afin de limiter les risques d'impact négatif, toute opération devra faire l'objet d'un diagnostic paysager préalable afin de tirer parti des grandes lignes du paysage, les arbres à préserver pour s'y insérer avec un minimum de perturbation. Les PLU pourront s'accompagner de cahiers de prescriptions précisant ses orientations.

## 3.6 L'air

La qualité de l'air de Reims reste globalement stable. On remarque l'épisode caniculaire de 2003 qui a eu une influence non négligeable.

Des campagnes ponctuelles ont également mesuré les produits phytosanitaires. Elles montrent une augmentation des produits détectés lors des campagnes de traitement ainsi qu'une mobilité importante des produits entre zone agricole et zone viticole.

L'encouragement de l'usage des transports en commun et modes doux est une action directe. Mais en favorisant la croissance urbaine autour de gares TER et les nouvelles formes de d'habitat (densité), le SCoT crée des conditions favorables aux transports en commun grâce à la concentration d'habitant à proximité de lieux de desserte. Ce faisant, le SCoT contribue potentiellement à la réduction des émissions de polluants d'origine automobile et ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air.

Enfin, le SCoT identifie clairement le développement des agroressources qui va contribuer à développer dans les prochaines années les biocarburants. Ces biocarburants sont une des pistes permettant de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

A l'inverse, le développement des zones d'activités va générer une augmentation des flux de marchandises. Cette augmentation peut produire une dégradation de la qualité de l'air si le transport routier est le seul à l'absorber.

## 3.7 Le bruit

En limitant les nouvelles infrastructures routières, le SCoT permet de limiter du même coup la création de nouveaux secteurs soumis aux bruits. Ainsi, à défaut d'améliorer la situation actuelle, la mise en œuvre de cet objectif ne devrait pas exposer plus de population au bruit des infrastructures.

D'autres orientations du SCoT contribueront à la diminution des émissions de bruit et ainsi globalement l'incidence du SCoT peut-être considérée comme positive.

Localement, lors d'opération d'aménagement, l'habitat pourrait être proche d'une source importante de bruit dans le cadre du respect des réglementations issues du code de l'urbanisme et qui limite donc fortement l'impact. Le code de l'urbanisme prenant en compte la problématique du bruit limite l'impact négatif des développements rendus possibles par le SCoT. Par ailleurs, la réalisation des nouvelles infrastructures ou aux zones d'extension de grande ampleur rend obligatoire l'élaboration d'études d'impact propres identifiant les incidences et le cas échéant des mesures de compensation.

## 3.8 Les déchets

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Marne ne retient pas d'évolution significative concernant la quantité de déchets produits par les ménages, la population marnaise étant stable et la collecte généralisée.

Les évolutions de la réglementation, de plus en plus restrictive, apparaissent bien anticipées par les acteurs du territoire.

La gestion durable des déchets suppose le renforcement des actions de valorisation (recyclage, réemploi...) entraîne une limitation des quantités produites.

D'autres objectifs du SCoT comme l'encouragement au recours des principes HQE devraient contribuer à réduire la masse produite.

Toutefois, l'accueil accru d'entreprises, d'activités, d'habitants conduit à l'augmentation mécanique du gisement de déchets de toutes catégories : ménager, industriel, recyclable, toxique, ultime...

Ainsi, les études préalables à l'aménagement des futures zones identifiées au SCoT devront aborder la problématique des déchets et étudier la faisabilité de filières de recyclage ou d'élimination locales.

## 3.9 Les ressources

### 3.9.1 L'énergie

Une majorité de l'énergie consommée est électrique, arrivent ensuite les produits pétroliers, le gaz, le charbon et le bois. En excluant les modes de productions de l'énergie électrique, les énergies fossiles représentent près des deux tiers de l'énergie consommée.

En termes de production, la majorité de l'énergie est d'origine électrique. La production pétrolière est nulle. Le développement des énergies alternatives ne cesse de se poursuivre et de nombreux exemples existent au sein du territoire du SCoT.

L'ensemble des objectifs visant à contenir l'extension urbaine, à densifier les zones urbanisées ou à favoriser les transports en commun peut avoir un impact bénéfique sur la consommation d'énergie lié au transport. Ces objectifs peuvent contribuer à diminuer l'utilisation de la voiture individuelle et par conséquent l'énergie qui y est consacrée (énergie fossile essentiellement).

Le tissu urbain dense permet également une économie de chauffage. L'encouragement du recours aux techniques HQE devrait engendrer des économies d'énergies et favoriser le développement de productions individuelles basées sur des énergies alternatives.

La protection des terres agricoles prend en compte le potentiel de développement de cultures énergétiques et l'atout que cela représente en termes de création de richesse économique mais aussi en termes de substitution aux énergies fossiles.

Aucune incidence négative significative n'a été mise en évidence.

### 3.9.2 Exploitation des sols

La production du territoire du SCoT est essentiellement alluvionnaire et provient de la vallée de la Vesle. Il existe également une production de tourbe sur la vallée mais elle est en baisse continue. L'extraction des matériaux alluvionnaires n'est pas sans poser de problèmes environnementaux, notamment du point de vue du fonctionnement des milieux aquatiques.

Dans le cadre de cet objectif, le SCoT indique que les exploitations de matériaux pour les travaux publics (sables et graviers), ou pour le vignoble (tourbe et terre noire) doivent être exclus ou conduits de manière à restituer en fin d'exploitation des espaces retrouvant l'essentiel des caractères d'origine. Ce faisant, le SCoT participe à la réduction de l'impact de l'extraction des matériaux.

## 3.10. Les risques naturels et technologiques

Il se produit localement des inondations et des coulées de boues. Le secteur de la Côte d'Ile-de-France se révèle être un secteur particulièrement propice aux glissements de terrain. L'ensemble du secteur a connu et connaît toujours des événements d'importance. Aussi, un Plan de Prévention des Risques (PPR) concernant l'aléa « glissement de terrain » sur la côte d'Ile-de-France est en projet.

Le risque industriel, semble le plus prégnant au niveau du territoire du SCoT qui accueille cinq sites SEVESO et plus de 700 installations classées dont une multitude de silos et des sites de stockages d'engrais. Le développement du pôle de compétitivité va générer un vaste secteur soumis à un risque industriel non négligeable.

Le SCoT invite les communes à tenir compte des secteurs susceptibles d'être à risque dans l'élaboration du PLU (exemple de la Montagne de Reims).

La préservation des coteaux boisés permet de limiter les phénomènes de ravinement et participe au maintien des terrains en place luttant ainsi contre l'érosion et les mouvements de terrain.

La préservation des zones humides a un impact positif en matière de risque inondation. Ces zones participent à une régulation des débits des cours d'eau et font office localement de champs d'expansion des crues.

## 4 Les indicateurs de suivi

Le but des indicateurs de suivi est d'évaluer en continu l'incidence du SCoT sur le territoire. Leur fréquence d'actualisation est variable et dépend de la mise à jour des bases de données sources et de la vitesse d'évolution des thèmes étudiés. On retient les indicateurs suivants pour l'ensemble des thématiques étudiées.

### Pour les caractéristiques physiques :

- Evolution quinquennale des surfaces d'espaces boisés,
- Inventaire régional des gaz à effet de serre.

### Le cycle de l'eau

#### *Les Eaux Souterraines*

- Chroniques piézométriques,
- Suivi de la qualité des eaux souterraines,
- Suivi de la qualité des effluents épurés.

#### *Les Eaux Superficielles*

- Suivi de la qualité des eaux superficielles,
- Suivi des débits des cours d'eau,
- Suivi de la qualité des effluents épurés.

### **Le Milieu naturel**

- Evolution quinquennale des surfaces de zones humides,
- Evolution quinquennale des surfaces boisées,
- Evolution quinquennale des superficies urbanisées,
- Qualité des cours d'eau,
- Surfaces des espaces faisant l'objet de protection (Natura 2000, ...) ou d'inventaire (ZNIEFF ...).

### **Le Patrimoine**

- Surfaces des espaces faisant l'objet de protection ou d'inventaire.

### **Le Paysage**

- Surface agricole,
- Surface viticole,
- Surface espaces boisées et/ou naturels,
- Surface urbanisée.

### **L'air**

- ESMERALDA.

### **Le bruit**

- Identification, cartographie et suivi des « points noirs phoniques »,
- Suivi du linéaire et du classement des voies bruyantes.

### **Les déchets**

- Evolution de la quantité globale de déchets,
- Evolution de la quantité valorisée (réemploi, recyclage...),
- Nombre de déchetteries et de centres d'enfouissement.

### **Les Ressources**

#### *L'énergie*

- Evolution de la production d'énergie selon les sources,
- Evolution de la consommation d'énergie selon les sources.

#### *Exploitation des sols*

- Evolution des surfaces de zones humides,
- Evolution des types de matériaux utilisés en construction.

### **Les Risques naturels et technologiques**

- Nombre de sites SEVESO et de sites soumis à autorisation au titre des ICPE,
- Surface des zones d'aléas.